



## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### CESSION D'UN VÉHICULE À L'ENTREPRISE TESSIER PHILIPPE TGDR

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGA Ressources et Relations aux administrés - Vie institutionnelle relations administrés - Secrétariat des assemblées  
Numéro : 2022-D-319

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°156 du conseil communautaire du 2 avril 2015, portant adhésion à Agorastore,

Vu, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du conseil au président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

Vu, le contrat cadre de prestation de services conclu entre Agorastore SAS et GrandAngoulême en date du 8 juin 2022,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Suite à la mise aux enchères sur le site Agorastore, est approuvée la vente d'un véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

Libellé	Prix enchéri TTC	Numéro d'inventaire	Date d'achat	Valeur d'achat	Valeur nette comptable au 31/12/22
Grue sur berce Palfinger - PK18500 sur véhicule AM-662-BB	51 925 €	DCHET2010REPRI 100	31/12/2010	110 079,84 €	0 €

L'entreprise TESSIER PHILIPPE TGDR située, 900 rue de la LIEME, 39570 PERRIGNY se porte acquéreur de ce véhicule au prix 51 925 €.

**Article 2** – La recette est inscrite au budget Déchets Ménagers – article 775 – rubrique 8121.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le  
14 OCT. 2022

Pour Le Président,  
Le Vice-Président,

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 14 OCT. 2022  
Publié ou notifié,  
Le



14 OCT. 2022

Gérard DEZIER